

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chef d'Etablissement :	M. PALLEZ	Olivier	Président
Adjoint au Chef d'Etablissement :	Mme THIEBERT-REMY	Anne-Marie	Provisur Adjoint
Gestionnaire :	Mme DUPAIN	Géralde	Gestionnaire
C.P.E. :	Mme BIASUTTI	Fabienne	
Chef de Travaux :	M. BARILLARO	Salvatore	

1 Représentant de la Collectivité de Rattachement :

Titulaire

M.ABATE Patrick Vice-Président
du Conseil Régional

Suppléant

M. FOURNIER Lionel Conseiller

3 Représentants de la Commune Siège de l'Etablissement :

Titulaires

M.TODESCHINI Jean-Marc Conseiller
M.ELISEI Jean-Marc Conseiller
M.RIZZO Didier Conseiller

Suppléants

Mme CAVALLIN Martine Conseiller
Mme CHARPENTIER Nadine Conseiller

1 Personnalité qualifiée :

M. GUINDT Raymond Chef d'atelier

10 Représentants élus des personnels de l'Etablissement :

7 Personnels d'Enseignement et d'Education :

- 1) Mme NARDINI Patricia
- 2) M. JARISON David
- 3) M. CAHEN Noël
- 4) M. ZARRAB Abdeltif
- 5) M. DONAS Stéphane
- 6) Mme CARPENTIERI Christelle
- 7) M. CARIOU Ifig

Suppléants

M. ALBANESI Eric
M. RIZZARDI Gabriel
M. LAHEURTE Régis
M. MUNSCH Serge
M. NICLOUX Guy

3 Personnels A.T.O.S. :

- 1) Mme. JACQUEMIN Martine
- 2) M. MACHKA Fabien
- 3) M. WARTER Christian

Suppléants

10 Représentants des Parents et des Elèves :

5 Représentants des parents d'élèves

- 1) Mme NAUROY- RIZZO Muriel
- 2) Mme TUCCI Georgina
- 3) Mme DANTE Isabelle
- 4) M. SAUNOIS Luc
- 5) Mme LOEUILLET Florence

Suppléants

Mme NION COUPRIE M. Laurence
Mme POLITI Myriam
Mme KOSZULINSKI Annie
Mme EYL Christine

5 Représentants des élèves :

- 1) Mlle PIERRE phedra TCS 1
(Vice-présidente du CVL)
- 2) M. LEGUILLARD Arnaud TGC2
- 3) M. POIRSON Jean-François TGC 1
- 4) M. MONELLE Charles AUTO 2
- 5) M. WAGNER Gautier 1 GC 1

Suppléants

Mlle TURCHI Marine 1 GC2
(Vice-présidente suppléante du CVL)
M. RIMBERT Paul TGC 2
M. BOUR Maxime TGC 1
M. LONGOBARDI Remy AUTO 2
M. PEPE Grégory TGC 1

1^{er} CA avant élection

**Les membres de droits sont ceux de l'année en cours
Les membres élus sont ceux de l'année précédente.**

**Pour la mise en place des commissions lors du CA qui suit les élections
Inviter tous les membres, titulaires et suppléants.**

**Le représentant de la chambre des métiers doit être désigné officiellement par
l'inspection académique avant de pouvoir voter au CA**